

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Séance du 20 février 2024

N/Réf : BdK/LB 20/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le 10 janvier 2024, s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de son siège au 25 rue du Rempart à Tours, sous la présidence de Monsieur Michel GILLOT.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs, Michel GILLOT, Christian GATARD, Sylvia GAURIER, Alain ANCEAU, Benoit BARANGER, Alain BENARD, Thierry CHAILLOUX, Claude COURGEAU, Michèle GASNIER, Patrick LEFRANCOIS, Alain MEDINA, Patrick MICHAUD (arrivé à 10h20), Françoise MORIN, Gérard PERRIER, Bertrand RITOURET (arrivé à 10h15) Oulématou BA-TALL (Suppléante de Alice WANNERROY), Anne PINSON (Suppléante de Gérard HENAUT)

Etaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs, Isabelle SENECHAL (ayant donné pouvoir à Benoit BARANGER), Michel GUIGNAUDEAU (ayant donné pouvoir à Michel GILLOT) Pascal BRUN (ayant donné pouvoir à Oulématou BA-TALL), Jean-Marie CARLES, Annie LAURENCIN, Olivier LEBRETON (ayant donné pouvoir à Sylvia GAURIER), Bruno MEREAU, Vincent MORETTE, Jean-Paul ROBERT (ayant donné pouvoir à Christian GATARD),

Assistaient également à la séance :

Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire.
Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

D 2024-011 ACTUALISATION DU BAREME DE REMUNERATION DES INTERVENANTS EXTERIEURS ET DES CONCEPTEURS DE SUJETS POUR LES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Dans le cadre de l'organisation des concours et examens professionnels, le CDG37 recourt à divers intervenants (membres de jurys, concepteurs de sujets, correcteurs ou examinateurs, élèves ou surveillants) pour des vacations indispensables à la mise en œuvre des opérations.

Les conditions de rémunération de ces intervenants sont fixées par une délibération du Conseil d'Administration en date du 20 mars 2017.

Deux autres délibérations sont venues compléter l'annexe financière 1, une en date du 29 novembre 2017 en incluant, pour les « élèves-sujets » de moins de 16 ans participant aux épreuves pédagogiques, une gratification sous forme de bons-cadeaux, une en date du 29 mars 2019 en incluant le principe de rémunération pour les concours et examens de la filière artistique en tenant compte du niveau des élèves (1er, 2ème, 3ème cycle et au-delà).

REÇU EN PREFECTURE

le 29/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-037-283700128-20240220-D_2024_11-D

Considérant que, en application du décret ministériel n°2023-519 du 28 juin 2023, les grilles indiciaires de tous les agents publics sont revalorisées sur chaque échelon de 5 points à compter du 1^{er} janvier 2024 et considérant que le salaire minimum de croissance est revalorisé à compter du 1^{er} janvier 2024 par décret ministériel du 20 décembre 2023, il convient de mettre à jour les barèmes de rémunération des intervenants et concepteurs de sujets actuellement en vigueur pour les concours et examens professionnels.

Par conséquent, Il est proposé au Conseil d'administration d'actualiser les annexes financières n°1 et n°2 et d'adopter la délibération suivante.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

Vu le décret n°2023-1216 du 20 décembre 2023 portant relèvement du salaire minimum de croissance à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu les délibérations du conseil d'administration en dates du 20 mars 2017, du 29 novembre 2017 et du 29 mars 2019, validant les principes et le barème de rémunération des intervenants pour les concours et examens organisés par le CDG37,

Vu la délibération 2023-068 du conseil d'administration en date du 28 novembre 2023 actualisant les conditions de rémunération des intervenants,

Considérant que les grilles indiciaires de tous les agents publics sont revalorisées sur chaque échelon de 5 points à compter du 1^{er} janvier 2024,

Considérant que les Centres de Gestion peuvent fixer librement la rémunération de leurs intervenants en matière de concours et examens professionnels,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'adopter les annexes financières n°1 et n°2 portants actualisation des conditions de rémunération des intervenants pour les concours et les examens professionnels ci-jointes ;

D'appliquer cette rémunération dans le cadre de toute intervention réalisée à compter du 1^{er} janvier 2024

De prévoir les crédits budgétaires nécessaires.

Fait et délibéré, le 20 février 2024

Pour expédition conforme,

Le Président du Centre de Gestion

d'Indre et Loire

Acte transmis à la Préfecture le : 29/02/2024
Acte reçu en Préfecture le : 29/02/2024
Acte publié électroniquement le : 29/02/2024
Acte Exécutoire

Michel GILLOT



ANNEXE N°1- D-2024-011 ACTUALISATION DU BAREME DE REMUNERATION DES INTERVENANTS EXTERIEURS ET DES CONCEPTEURS DE SUJETS POUR LES CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

ANNEXE FINANCIERE 1 -RECAPITULATIF DES CONDITIONS DE REMUNERATION

Références :

- Délibération 2017-008 du 20 mars 2017 - Mise à jour du barème de rémunération des intervenants pour les concours ou les examens professionnels
- Délibération 2017-035 du 29 novembre 2017 - Rémunération des intervenants des épreuves pédagogiques de la filière artistique pour les "élèves sujets" de moins de 16 ans
- Délibération 2019-020 du 29 mars 2019 - Rémunération des intervenants des épreuves pédagogiques de la filière artistique
- Délibération 2023-068 du 28 novembre 2023- Actualisation du barème de rémunération des intervenants et des concepteurs de sujets pour les concours et examens professionnels

Valeur du point d'indice au 1er

juillet 2023 4,92278€

Valeur du SMIC horaire au 1er

janvier 2024 11,65 €

	Concours de catégorie C	Concours de catégorie B	Concours de catégorie A
Correction des copies	3,77€	4,33 €	5,62 €

Epreuves d'admission (orales, pratiques, pédagogiques)	21.09 €	23,94 €	30,69 €
Heure pédagogique	30,69 €		

Surveillance (SMIC horaire)	11,65 €
-----------------------------	---------

FILIERE ARTISTIQUE - CONDITIONS DE REMUNERATION

	Instrumentiste / chanteur (1er et 2ème cycle)	Danseur / comédien / arts plastiques	Instrumentiste / chanteur (3ème cycle et au-delà)	Membre d'ensembles instrumentaux et vocaux (1er et 2ème cycle)	Membre d'ensembles instrumentaux et vocaux (3ème cycle)
Eièves (majeurs ou mineurs de plus de 16 ans)	18,60 € (demi-journée)	27,90 € (demi-journée)	37,05 € (demi-journée)	37,05 € (demi-journée)	74,24 € (demi-journée)
Eièves (mineurs de moins de 16 ans)	Bon cadeau de valeur au moins équivalente à la rémunération d'eièves de plus de 16 ans				
Accompagnateur (si imposé à l'organisateur par le texte)	81,71 € (demi-journée)				

ANNEXE FINANCIERE 2 -Grille de rémunération des concepteurs de sujets au 01/01/2024

TYPE D'EPREUVE	CONCOURS / EXAMENS PROFESSIONNELS	Nombre d'heures maximum	T.U.B	Montant total maximum
Bureautique (épreuve pratique) / sujet complet	Adjoint administratif principal de 2ème classe (externe, interne, 3e voie)	3	30,69 €	92,07 €
Commentaire portant sur un sujet d'ordre général Commentaire de texte (écrit)	Attaché de conservation du patrimoine (externe, interne, 3e voie) Directeur de PM (interne)	10	30,69 €	306,90 €
Commentaire de texte (oral)	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (externe)	2 (par texte)	30,69 €	61,38 €
Composition	Attaché territorial (externe) Bibliothécaire (externe) Attaché de conservation du patrimoine (externe, 3e voie)			
	Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère et 2ème catégories (spécialité arts plastiques) (externe) Directeur de police municipale (externe)	10	30,69 €	306,90 €
Epreuve d'écriture musicale	Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère et 2ème catégories (spécialité musique) (interne)	10	30,69 €	306,90 €
Epreuves pratiques (en fonction des spécialités et / options)	Adjoint technique principal de 2ème classe (interne, 3e voie)	Entre 2h et 6h	30,69 €	Entre 58,08 € et 174,24 €

Etude de cas (écrit)	Technicien principal de 2ème classe (interne et 3e voie) Bibliothécaire (interne) Directeur d'établissement d'enseignement artistique (spécialité musique) (interne) Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie (spécialité musique) (examen PI) Chef de service de PM (examen PI)	12	30,69 €	368,28 €
Etude de cas (oral)	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (interne)	6	30,69 €	184,14 €
Français / explication de texte	Adjoint administratif principal de 2ème classe (externe, interne, 3e voie) Gardien de police municipale	6	30,69 €	184,14 €
Langues (écrit)	Adjoint administratif principal de 2ème classe (externe, interne, 3e voie - écrit) Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (externe, interne, 3e voie - écrit) Bibliothécaire (externe, interne - écrit) Assistant d'enseignement artistique (interne, 3e voie - écrit) Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (interne, 3e voie - écrit) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (externe, interne, 3e voie - écrit) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe (externe, interne, 3e voie - écrit) Ingénieur (écrit interne)	3	30,69 €	92,07 €
TYPE D'ÉPREUVE	CONCOURS / EXAMENS PROFESSIONNELS	Nombre d'heures maximum	T.U.B	Montant total maximum

Langues (oral)	<p> Chef de service de police municipale (externe, interne, oral) Attaché de conservation du patrimoine (externe, interne, 3e voie - oral) Ingénieur (oral externe) Attaché territorial (externe, interne, 3ème voie - oral) Conseiller socio-éducatif (oral) Conseiller des APS (externe, interne, oral) Directeur de PM (externe, interne, oral) Professeur territorial d'enseignement artistique (interne, oral) Directeur d'établissement d'enseignement artistique (externe, interne, oral) </p>	1,5 (par texte)	30,69 €	43,56 €
Mathématiques	Agent de maîtrise (externe)	5	30,69 €	153,45 €
Mathématiques	Ingénieur (interne)	10	30,69 €	306,90 €
Physique	Ingénieur (interne)	10	30,69 €	306,90 €
Note (ou rapport) avec propositions cat A (4h / 5h)	<p> Attaché territorial (interne, 3ème voie) Attaché principal Ingénieur (externe, interne) Ingénieur (examen PI alinéa 1) Conseiller des activités physiques et sportives (interne) </p>	18	30,69 €	552,42 €

<p>Note (ou rapport) avec propositions cat A et B (3h)</p>	<p>Rédacteur principal de 2ème classe (externe, interne, 3e voie) Rédacteur principal de 2ème classe (examens PI et AG) Rédacteur principal de 1ère classe Technicien principal de 2ème classe (externe, interne, 3e voie) Technicien principal de 2ème classe (examens PI et AG) Technicien principal de 1ère classe Educateurs des APS principal de 1ère classe (examens PI et AG) Educateur des APS principal de 1ère classe Conseiller des APS (interne) Conseiller socio-éducatif Assistant socio-éducatif Educateur de jeunes enfants Chef de service de PM (externe, interne, 3e voie) Chef de service de PM principal de 1ème classe (examen AG) Chef de service de PM principal de 1ère classe Directeur de PM (externe, interne) Directeur de PM (examen PI) Animateur principal de 2ème classe (externe, interne, 3e voie) Animateur principal de 2ème classe (examens AG et PI) Animateur principal de 1ère classe</p>	<p>16</p>	<p>30,69 €</p>	<p>491,04 €</p>
--	--	-----------	----------------	-----------------

TYPE D'ÉPREUVE	CONCOURS / EXAMENS PROFESSIONNELS	Nombre d'heures maximum	T.U.B	Montant total maximum
Note (ou rapport) sans proposition (3h)	<p>Rédacteur (externe, interne, 3e voie) Technicien (interne, 3e voie) Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ème catégorie (spécialité arts plastiques) (examen PI) Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère et 1ème catégories (spécialité arts plastiques) (externe, interne) Bibliothécaire (interne) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (externe, interne, 3e voie) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ème classe (externe, interne, 3e voie) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ème classe (examens PI et AG) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe Conseiller principal des APS Educateur des APS (interne, 3e voie) Educateur des APS (examen PI) Educateur des APS principal de 1ème classe (examen PI) Psychologue Sage-femme Animateur (interne, 3e voie)</p>	12	30,69 €	368,28 €
Note à partir d'un texte Rapport de police	<p>Animateur (interne, 3e voie) Adjoint d'animation principal de 2ème classe (interne) Gardien de police municipale</p>	8	30,69 €	245,52 €
Projet ou étude sur dossier	<p>Ingénieur (interne) (8 h) Ingénieur (examen PI alinéa 1) (4h)</p>	20	30,69 €	613,80 €

QCM	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles (externe) Agent social principal de 2ème classe (concours) Adjoint d'animation principal de 2ème classe (externe, interne)	6 (pour 20 questions)	30,69 €	184,14 €
Réponse à des questions à partir d'un dossier (catégorie B)	Technicien (externe) Educateur des APS (externe) Animateur (externe)	12	30,69 €	368,28 €
TYPE D'EPREUVE	CONCOURS / EXAMENS PROFESSIONNELS	Nombre d'heures maximum	T.U.B	Montant total maximum
Réponses à une série de questions (écrit)\Vérification des connaissances (écrit - oral) Questions à réponses courtes ou tableaux ou graphiques (écrit)	Rédacteur (externe)\Rédacteur principal de 2ème classe (externe, interne et 3e voie)\Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe (externe, 3e voie)\Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (externe)\Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe (Interne, 3e voie)\Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe (examen PI)\Conseiller des activités physiques et sportives (externe)\Animateur (externe)\Animateur principal de 2ème classe (interne et 3e voie)\Chef de service de PM (externe, interne, 3e voie)\Chef de service de PM (examen PI)\Directeur de PM (externe et interne)\Directeur de PM (examen PI)\Adjoint technique principal de 2ème classe (externe, interne, 3e voie)\Adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement (externe, interne, 3e voie)\Agent de maîtrise (externe, interne, 3e voie)\Adjoint du	10	30,69 €	306,90 €

	<p>patrimoine principal de 2ème classe (externe, 3e voie)</p>			
<p>Réponses à une série de questions (oral)</p>	<p>Adjoint administratif principal de 2ème classe (interne, externe, 3e voie) Attaché de conservation du patrimoine (interne, externe, 3e voie) Directeur PM (droit pénal) Educateur des APS - Educateur des APS principal de 2ème classe (épreuve pédagogique) Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe - TAI (externe, interne, 3e voie) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques - TAI (externe, interne, 3e voie) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe - TAI (externe, interne, 3e voie) Bibliothécaire - TAI (externe, interne)</p>	<p>2</p>	<p>30,69 €</p>	<p>61,38 €</p>